

CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE
ECO-BIVOUAC

Fondée sur :

Les exigences de la norme ISO 26000 : 2010

Les critères de l'écolabel européen

Sommaire

1. Volet environnemental	3
1.1 Prévention des pollutions	3
1.1.1 Gestion des déchets	3
1.1.2 Transports durables	3
1.2 Utilisation durable des ressources	4
1.2.1 Gestion de l'eau	4
1.2.2 Gestion de l'énergie	4
1.3 Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	5
1.4 Achats éco-labellisés et communication responsable	5
2 Volet sociétal.....	6
2.1 Education et éco-citoyenneté	6
2.2 Relations et conditions de travail	6
3 Volet économique.....	7
3.1 Intégration de la dimension territoriale dans le développement des activités de l'éco-bivouac	7
3.2 Développement économique	7

1. Volet environnemental

1.1 Prévention des pollutions

1.1.1 Gestion des déchets

✓ Réduction des déchets à la source :

Limitation des emballages individuels *critère Ecolabel européen (1)*

Sensibilisation des clients *critère Ecolabel européen (2)*

✓ Tri des déchets :

Mise en place de poubelle de tri avec consignes de tri *critère Ecolabel européen (3)*

Récupération et stockage de produits inflammables dans une rétention fermée à clef.

✓ Traitement des déchets :

Compostage : mise en place de bac à compost pour les déchets organiques et la vaisselle compostable *critère Ecolabel européen (4)*.

Descente des déchets du site et dépôt dans des déchèteries ou dans des bacs homologués

Récupération des bougies usagées pour les refondre et en fabriquer de nouvelles.

Critères Ecolabel européen respectés :

- (1) Les articles de toilette jetables (shampooing/savon/etc.) ne doivent pas être utilisés et aucune portion individuelle préemballée ne sera présentée lors des repas, hors exception. La vaisselle jetable n'est pas utilisée sauf si fabriquée à partir de matières premières renouvelables et s'ils sont biodégradables et compostables (critère 20).
- (2) Les hôtes sont informés sur la façon dont ils peuvent trier les déchets conformément aux meilleurs systèmes locaux ou nationaux dans la zone d'hébergement touristique et des lieux prévus à cet effet. Des poubelles adaptées au tri des déchets doivent être mises à la disposition des hôtes dans les chambres ou à distance raisonnable (critère 18).
- (3) Les déchets sont triés selon des catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets et sont éliminés de façon appropriée. Une attention toute particulière est portée aux déchets dangereux qui doivent être triés, collectés et évacués conformément aux dispositions légales (critère 19).
- (4) Compostage des déchets de jardinage et des déchets de cuisine (critère 72)

1.1.2 Transports durables

✓ Incitation des clients au covoiturage, transport collectif et parc automobile hybride :

Mise en ligne sur le site web d'Alpes Bivouac de conseils pour covoiturer ou monter en transport collectif (Navette du Semnoz) *critère Ecolabel européen (5)*

Mise en relation avec un loueur de véhicule collectif et hybride

Approche du site par moyen de transport durable (randonnées, vélos, ânes, etc.)

Limitation de l'utilisation des transports non durables lors des activités.

Critères Ecolabel européen respectés :

- (5) Accès facile aux informations relatives aux moyens de transport pour accéder au site (critère 23)

1.2 Utilisation durable des ressources

1.2.1 Gestion de l'eau

➤ **Réduction de la consommation d'eau à la source :**

Mise en place de toilettes sèches sur le site

Utilisation d'eau en bidon

➤ **Mise en pratique des éco-gestes de l'ADEME / Mountain riders :**

Sensibilisation des clients à la réduction de la consommation d'eau dans leur quotidien

Mise en place de bac de récupération de l'eau de pluie *critère Ecolabel européen (6)*

Critères Ecolabel européen respectés :

(6) Utilisation d'eau de pluie, mais pas comme eau potable (critère 51)

1.2.2 Gestion de l'énergie

➤ **Démarche « Négawatt » : sobriété énergétique, efficacité énergétique, énergies renouvelables :**

Installation de panneaux photovoltaïque sur le dôme principal et d'un panneau mobil *critère Ecolabel européen (7)*

Mise à disposition de batteries solaires pour les petits dômes *critère Ecolabel européen (8)*

Mise en place de poêles à bois dans chaque dôme *critère Ecolabel européen (9)*

Suppression des gaspillages et superflus (ajouter une couverture ou une couche de vêtements plutôt que d'augmenter le chauffage et utiliser une structure autoportée)

Eclairage d'ambiance à la bougie et utilisation de lampes fonctionnant avec de l'huile de colza

Utilisation de lampes à LED rechargeables par les panneaux photovoltaïques *critère Ecolabel européen (10)*

Séchage du bois de chauffage (6 mois)

Limitation du fonctionnement des machines à combustibles (usages ponctuels) et valorisation du travail manuel.

➤ **Maîtrise et optimisation des feux de camp afin de limiter la pollution atmosphérique et les effets sur la santé :**

Brûler du bois sec

Faire des petits feux intenses

Fendre de grandes bûches

Ne jamais brûler des déchets plastiques, papiers glacés, cartons afin d'éviter les rejets de substances toxiques dans l'air.

Récupération de palette et de cagette pour l'allumage des feux

Critères Ecolabel européen respectés :

- (7) Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (critère 31)
 - (8) Au moins 50% de l'électricité doit provenir de sources d'énergie renouvelables (critère 1)
 - (9) Au moins 70% de la totalité de l'énergie produite pour chauffer les locaux provient de sources d'énergie renouvelables (critère 32)
 - (10) Utilisation d'ampoules électriques à faible consommation d'énergie (critère 9)
-

1.3 Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels

➤ **Minimisation des impacts de l'activité sur le milieu naturel du site :**

Utilisation de structures mobiles et de planchers sur pilotis
Nettoyage du site après chaque évènement

➤ **Entretien de la forêt :**

Ramassage manuel du bois mort (chauffage ou broyage)
Réengazonnement

➤ **Entretien des sentiers de marche :**

Passage régulier sur les sentiers
Balisages mobiles
Mise en place de copeaux

➤ **Embellissement du bivouac :**

Enrochement et gravier issu du milieu environnant
Murets en pierre, piquets et clôtures en épicéa issu du ramassage du bois
Plantation de fleurs de montagne et réengazonnement du site

1.4 Achats éco-labellisés et communication responsable

➤ **Politique d'achats responsables :**

Utilisation de vaisselles recyclable, biodégradables et compostables
Achats de produits d'entretien et de textiles verts et biologiques *critère Ecolabel européen (11)*
Achats de peinture éco-labellisées
Achats de produits alimentaires frais de saison et locaux *critère Ecolabel européen (12)*
Achats de papier hygiénique et papier de bureau éco-labellisé *critère Ecolabel européen (13)*

➤ **Communication responsable :**

Utilisation de supports de communication web et électroniques (email, médias sociaux, blog, etc.)
Impression des documents sur papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

Critères Ecolabel européen respectés :

- (11) Au moins 80% des détergents utilisés bénéficient d'un label écologique (critère 64)

- (12) Au moins deux produits alimentaires locaux et de saison sont proposés à chaque repas (critère 90)
- (13) Au moins 80% du papier hygiénique et du papier de bureau est éco-labellisé
-

2 Volet sociétal

2.1 Education et éco-citoyenneté

- **Découverte et promotion des produits du terroir :**
Restauration locale, cuisine familiale, de saison et traditionnelle
Découverte et sensibilisation sur le métier d'agriculteur « alpages »
Sensibilisation des partenaires à notre démarche éco-responsable.
Sensibilisation des clients au projet « Eco-Bivouac » et présentation des actions en faveur de l'environnement (eau, énergie, déchets, montagnes, etc.) *critère Ecolabel européen (12)*
- **Promotion des activités de pleine nature par des journées pédagogiques :**
Création de l'association « Vivez la nature » pour promouvoir les activités de pleine nature, les milieux naturels et le patrimoine à travers des actions, des journées pédagogiques et l'éducation à l'environnement.
- **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :**
Construction d'une rampe d'accès au site.

2.2 Relations et conditions de travail

- **Santé et sécurité au travail :**
Création d'un document unique
Mise en place et formation à l'utilisation d'extincteur incendie
Formation au cahier de sécurité et au plan de secours
Formation AFPS
Prestation et encadrement assurés par des professionnels diplômés d'Etat et déclarés à la DDJS

Critères Ecolabel européen respectés :

- (14) Communication et éducation en matière d'environnement : information des clients sur les mesures locales adoptées en matière de protection de la biodiversité, du paysage et de la nature (critère 82).
-

3 Volet économique

3.1 Intégration de la dimension territoriale dans le développement des activités de l'éco-bivouac

➤ Partenariats avec les acteurs locaux pour :

La conception et la fabrication

La restauration (Alpagistes, producteurs locaux...)

L'entretien du matériel

Les socioprofessionnels (hébergement, randonnées, etc.)

Développement de la démarche éco-responsable auprès des partenaires (proposition de menu de saison, etc.)

3.2 Développement économique

➤ Développement « quatre saisons » :

Proposition d'hébergement pendant les quatre saisons

Proposition d'activités pendant les quatre saisons

➤ Innovation :

Développement du moule à Igloo

Développement de la structure Alti-dômes

Aménagement des Alti-dômes avec des matériaux de récupération